

09/2009

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION



**CONFERENCE FINALE DU CSEE
SUR LE STRESS LIE AU TRAVAIL CHEZ LES EN-
SEIGNANTS**

**Systèmes d'évaluation des risques,
d'inclusion des risques psychosociaux
dans le dialogue social et dans les straté-
gies des syndicats d'enseignants
en matière de santé et de sécurité**

Athènes, 5-6 octobre 2009



Cette activité a été organisée avec le soutien
financier de la Commission européenne

Also available in English under the title :

” ETUCE Final Conference on Teachers’ WRS : Risk Assessment Systems, Inclusion of Psychosocial Hazards in Social Dialogue and Teacher Unions Health & Safety Strategies”

La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l’ouvrage ou du document doit être envoyée au secrétariat du CSEE.

Publié par le Comité syndical européen de l’éducation – Bruxelles 2009

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Accueil des participants et session d'ouverture	4
1.2 Allocution d'ouverture	4
2. Rapport sur les deux enquêtes concernant les bonnes pratiques dans le dialogue social et les mesures prises par les syndicats d'enseignants face aux risques psycho-sociaux face au stress lié au travail	5
2.1 Recueil des bonnes pratiques sur l'évaluation des risques du stress des enseignants au travail dans les écoles	5
2.2 Recueil des bonnes pratiques dans le cadre du dialogue social et des mesures prises par les syndicats d'enseignants en rapport avec les risques psycho-sociaux liés au stress au travail	6
3. Evaluation des risques du stress lié au travail dans les écoles : attentes vis-à-vis des syndicats d'enseignants	7
4. Mise en application de l'évaluation des risques dans les écoles sur la base de la directive-cadre européenne sur la santé et la sécurité.....	8
4.1 L'environnement : le lieu de travail	8
4.2 Evaluation des risques à l'école	9
5. Présentation de trois exemples de bonnes pratiques recueillis dans les deux enquêtes	11
5.1 Le stress lié au travail dans le contexte du dialogue social : l'exemple de Malte (Première enquête)	11
5.2 Le stress lié au travail dans le cadre du dialogue social : l'exemple de la Slovénie (deuxième enquête)	12
5.3 Le stress lié au travail dans le cadre du dialogue social : l'exemple de l'Estonie (deuxième enquête)	12
6. Exposé d'experts sur le stress des enseignants au travail.....	13
6.1 Un partenariat roumain pour la création d'un climat de santé et de sécurité à l'école.....	13
6.2 Réduction du stress de bruit à l'école.....	14
7. Groupes de travail et session plénière	15
7.1 Groupes de travail : Amélioration des stratégies et des mesures prises par les syndicats d'enseignants en matière de santé et de sécurité	15
7.2 Débat en session plénière : suivi du Plan d'action du CSEE	17
8. Observations de clôture	18
9. Annexes	19
Annexe 1: Révision du Plan d'action du CSEE sur le stress au travail	19
Annexe 2: Ordre du jour.....	23
Annexe 3: Liste des participants.....	23
Annexe 4: Acronymes	27

1. Introduction

1.1 Accueil des participants et session d'ouverture



Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE, souhaite la bienvenue à tous les participants et à tous les orateurs. Pour la première fois, deux représentants de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), récemment créée, participent aux travaux : il s'agit de Nanna Abildstrøm (Danemark) et de Jenny Hambrook (Royaume-Uni) ; c'est à titre d'oratrices qu'elles participent à cette conférence du CSEE. M. Rømer exprime l'espoir qu'une bonne coopération s'établira avec la FEEE.

La journée du 5 octobre est la Journée mondiale des enseignants, et M. Rømer rappelle à cette occasion qu'il devrait s'agir d'une journée de fête, offrant l'occasion de mettre l'accent sur un certain nombre de problèmes politiques auxquels sont confrontés les enseignants. M. Rømer présente les objectifs du projet du CSEE sur le stress des enseignants au travail : poursuivre les efforts du CSEE en matière de stress lié au travail et mettre en pratique le Plan d'action du CSEE sur le stress lié au travail, afin de mettre en œuvre l'Accord-cadre autonome européen sur le stress au travail.

Les résultats des deux questionnaires sur le stress lié au travail, qui ont été élaborés dans le cadre de ce projet, ont été présentés à la conférence de clôture. Les participants ont discuté du Réseau du CSEE sur les conditions de travail et sur la santé et la sécurité, ainsi que de la mise en œuvre de l'Accord-cadre autonome européen sur le stress au travail dans le secteur de l'éducation. Ces discussions ont permis également de mettre à jour le Plan d'action du CSEE sur le stress des enseignants au travail.

1.2 Allocution d'ouverture

M. Themis Kotsifakis, Secrétaire général du syndicat OLME, accueille les participants en Grèce au nom du Comité exécutif de l'OLME. A son avis, l'organisation de cette conférence constitue le meilleur moyen de célébrer la Journée mondiale des enseignants, en réfléchissant sérieusement aux besoins des enseignants, aux problèmes qu'ils rencontrent et aux perspectives qui s'offrent à eux, et en agissant en conséquence. M. Kotsifakis



fait observer que les gouvernements proclament aujourd'hui l'importance que revêt l'éducation pour l'avenir de notre société. Cependant, et parallèlement à ce discours, la profession enseignante est dénigrée et le statut professionnel des enseignants, leur statut social et la reconnaissance liée à l'exercice de cette profession sont sans cesse moindres. Les enseignants sont confrontés aux problèmes liés aux politiques financières et aux politiques néolibérales sur le plan de l'éducation, ainsi qu'aux conditions de travail. Selon M. Kotsifakis, il en résulte un environnement de travail insupportable, et le stress lié au travail en est une conséquence inévitable.

En Grèce, la réforme de l'éducation se fait en l'absence de tout dialogue, et une nouvelle réforme est mise en application chaque fois qu'un nouveau ministre entre en fonction. Cette absence de dialogue et la création d'un environnement dépourvu de toute stabilité accrois-

sent le stress lié au travail et réduisent la motivation des enseignants. Actuellement, des recherches sont en cours afin de déterminer les conséquences des conditions de travail sur la santé des enseignants.

2. Rapport sur les deux enquêtes concernant les bonnes pratiques dans le dialogue social et les mesures prises par les syndicats d'enseignants face aux risques psycho-sociaux face au stress lié au travail

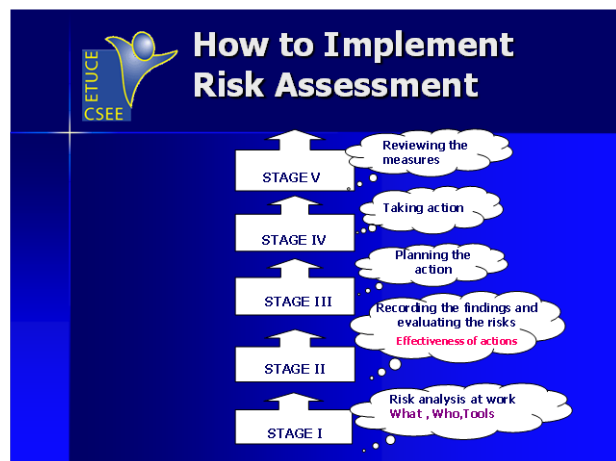
2.1 Recueil des bonnes pratiques sur l'évaluation des risques du stress des enseignants au travail dans les écoles



Mme Monika Konczyk, Solidarnosc (Pologne), membre du Groupe de travail consultatif du projet, présente les résultats du premier questionnaire élaboré dans le cadre du projet visant à recueillir les bonnes pratiques sur l'évaluation des risques du stress des enseignants au travail dans les écoles. Elle présente tout d'abord l'Accord-cadre autonome européen sur le stress lié au travail (directive 89/391/CEE), qui souligne l'obligation de l'employeur de procéder à l'évaluation des risques sur le lieu de travail. L'évaluation des risques doit être considérée comme un outil de gestion des risques. La gestion de la santé et de la sécurité permet à l'employeur de prendre effectivement les mesures qui s'imposent pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Mme Konczyk présente les 5 niveaux de mise en application de l'évaluation des risques, et fait observer l'importance de la participation d'experts extérieurs, des directions d'école et de la consultation des travailleurs et/ou de leurs représentants. Le principal outil de collecte des bonnes pratiques a été le Réseau du CSEE sur les conditions de travail et la santé et la sécurité. Dans le cadre de cette enquête, une bonne pratique a été définie comme :

- associant un ou plusieurs niveaux de mise en œuvre de l'évaluation des risques, voire tous ces niveaux ;
- impliquant le recours à des experts extérieurs, la participation des directions d'école ou la consultation des travailleurs et/ou de leurs organisations ;
- étant déjà mise en application dans les écoles et étant considérée par les syndicats d'enseignants comme méritant d'être partagée avec les collègues sur l'ensemble de l'Europe.

Les résultats du recueil des bonnes pratiques ont établi que l'évaluation des risques et notamment du stress lié au travail est un élément neuf dans de nombreuses écoles et dans de nombreux syndicats d'enseignants. La plupart des exemples émanent des écoles primaires et des écoles secondaires et se fondent essentiellement sur une politique de santé et de sé-



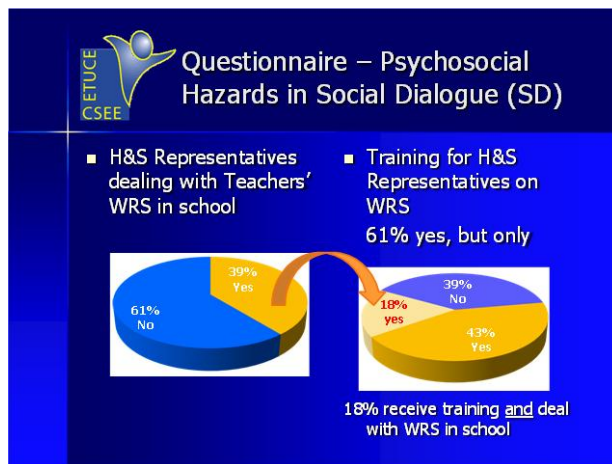
curité coulée dans un texte. Les politiques ne sont pas toutes mises en œuvre de manière adéquate, et par ailleurs certaines d'entre elles constituent des projets pilotes. La plupart des exemples remontent à la période 2003 - 2009, et il s'agit donc d'exemples plutôt récents. 30% des cas concernent l'évaluation des risques aux 5 niveaux décrits, tandis que 70% concernent seulement certains niveaux, en l'occurrence les niveaux 1, 2 et 4. Les exemples portent de manière égale sur les experts extérieurs, la participation des directions d'école et la consultation des travailleurs et de leurs représentants.¹

2.2 Recueil des bonnes pratiques dans le cadre du dialogue social et des mesures prises par les syndicats d'enseignants en rapport avec les risques psycho-sociaux liés au stress au travail

Mme Anne Jenter, GEW (Allemagne), membre du Groupe de travail consultatif du projet, expose les résultats du deuxième questionnaire ayant fait l'objet du projet. Ce questionnaire concerne les bonnes pratiques en matière de dialogue social ainsi que les actions prises par les syndicats d'enseignants sur les risques psycho-sociaux liés au stress au travail. Le Secrétariat du CSEE a reçu des réponses de 23 pays.



52% des répondants abordent le stress au travail dans le cadre du dialogue social dans l'éducation. Seuls 17% des répondants disposent de conventions collectives traitant du stress des enseignants au travail. 39% disposent d'autres formes



d'accords ou d'outils de dialogue social traitant de la question. Il ressort dès lors clairement de l'enquête qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, s'agissant de l'élaboration tout autant que de la mise en œuvre de conventions collectives ou autres sur le stress des enseignants au travail.

Le questionnaire aborde également la formation des représentants en matière de santé et de sécurité. 61% des réponses indiquent qu'ils reçoivent une formation

sur le stress lié au travail, et seuls 18% reçoivent une formation et traitent le stress lié au travail à l'école. En ce qui concerne la formation des chefs d'établissement en rapport avec le stress lié au travail, 65% indiquent ne pas en avoir reçu, tandis que les 35% restants font état d'une telle formation en précisant toutefois qu'elle n'est assurée qu'irrégulièrement.

Interrogés quant aux difficultés liées à la mise en application de mesures en rapport avec le stress au travail, les répondants indiquent que les gouvernements nationaux n'acceptent pas toujours d'intégrer le stress au travail dans la législation sur le travail, que le stress au travail n'est pas considéré comme un problème dans le secteur de l'éducation, que les gouverne-

¹ Pour plus de détails sur les bonnes pratiques recueillies, voir la publication suivante disponible sur la page d'accueil du CSEE: « Rapport intérimaire du CSEE sur le projet du stress des enseignants au travail : mise en œuvre du Plan d'action du CSEE et de l'Accord-cadre autonome européen sur le stress au travail ». 06/2009(I), Comité syndical européen de l'éducation, Bruxelles: 2009.

ments n'accordent pas le soutien financier requis pour exécuter les tâches en matière de santé et de sécurité, et enfin qu'il s'avère difficile de transposer les connaissances en actions.

Le questionnaire s'intéresse également à la manière dont les syndicats prennent en charge sous l'angle organisationnel les questions de santé et de sécurité. Dans 57% des cas, seule une personne traite de la santé et de la sécurité ; 9% des syndicats disposent d'une unité spécialisée, 39% d'un groupe de travail sur la santé et la sécurité, et 13% n'ont aucun représentant compétent dans ce domaine.

Les mesures prises par les syndicats d'enseignants sont essentiellement de nature préventive. Les questionnaires complétés présentent également diverses suggestions quant à des mesures à prendre à l'avenir en matière de stress lié au travail au plan européen, au plan national et au plan local.²

3. Evaluation des risques du stress lié au travail dans les écoles : attentes vis-à-vis des syndicats d'enseignants

M. Tim Tregenza, Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA), consacre un exposé au stress au travail, à la gestion des risques et aux attentes vis-à-vis des enseignants et des syndicats d'enseignants.



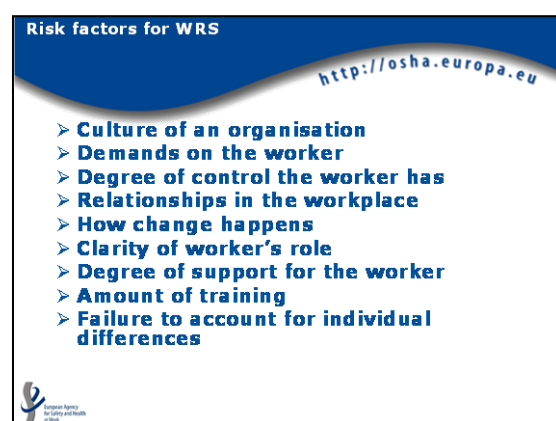
L'enquête sur les forces de travail (Eurostat 2007) a fait apparaître que près de 30% des travailleurs sont exposés à des facteurs qui se répercutent sur leur santé mentale. En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'éducation, la 4^{ème} Enquête européenne sur les conditions de travail, publiée par la Fondation européenne sur l'amélioration des conditions de vie et de

travail, a établi que de nombreux travailleurs souffrent des symptômes associés au stress lié au travail.

Le stress au travail est un problème propre à une organisation et ne constitue pas une faiblesse de l'individu. C'est par conséquent au niveau organisationnel qu'il doit être abordé. En outre, il s'agit d'un problème connaissant des causes multiples, auquel il faut donner des solutions diversement orientées.

Certains facteurs de risque auxquels il faut être particulièrement attentif au moment de procéder à l'évaluation des risques concernant le stress au travail sont présentés sur le transparent de droite.

M. Tregenza annonce à la Conférence que l'EU-OSHA dispose de matériel d'information sur



² Pour plus de détails sur les bonnes pratiques recueillies, voir la publication suivante disponible sur la page d'accueil du CSEE: « Rapport intérimaire du CSEE sur le projet du stress des enseignants au travail : mise en œuvre du Plan d'action du CSEE et de l'Accord-cadre autonome européen sur le stress au travail ». 06/2009(II), Comité syndical européen de l'éducation, Bruxelles: 2009.

l'évaluation des risques, et ceci dans 22 langues ; on consultera à cet effet le site web (<http://osha.europa.eu>).

M. Tregenza aborde ensuite les obligations liées à l'évaluation des risques. La directive du Conseil 89/391/CEE du 12 juin 1989 sur l'introduction de mesures visant à encourager l'amélioration sur le plan de la santé et de la sécurité des travailleurs au travail (la « directive cadre ») est parfaitement claire sur ce point : c'est aux employeurs que revient la tâche générale d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects se rapportant au travail. En outre, aux termes de la législation sur la santé et la sécurité, tous les employeurs doivent procéder régulièrement à l'évaluation des risques. Les travailleurs et leurs représentants doivent être associés à ce processus, mais la responsabilité de celui-ci incombe à l'employeur. La participation des travailleurs est importante afin d'assurer que tous les membres du personnel soient couverts par l'évaluation, par exemple les enseignants à temps partiel, les enseignants qui quittent l'école dans le cadre de leur travail et le personnel dont l'école n'est pas l'employeur direct. Une autre raison justifiant la participation des travailleurs est d'assurer que tous les facteurs de risque soient réellement pris en compte.

De même, il est important de déterminer des solutions qui peuvent être concrétisées, par exemple l'amélioration de l'environnement de travail, l'amélioration de l'organisation du travail et la mise en place de politiques appropriées. Les solutions ne doivent pas être imposées d'en haut, mais elles doivent être le résultat de la coopération, et le stress lié au travail ne peut être approché que de façon consensuelle, plutôt que de manière conflictuelle.

Les enseignants et leurs représentants jouent un rôle de premier plan dans l'observation de l'efficacité des mesures de contrôle, dans l'encouragement de l'utilisation de systèmes préventifs et dans le retour d'information à la direction. Il faut aussi apporter un appui aux personnes qui souffrent du stress au travail, les épauler dans les négociations avec la direction et la recherche de solutions et enfin, mettre à profit les enseignements tirés de situations individuelles afin de déterminer s'il s'impose d'apporter des modifications de nature générale. Les syndicats d'enseignants peuvent jouer le rôle de leader dans ce domaine, en sensibilisant davantage leurs membres et en donnant une formation, en diffusant des informations pratiques et en offrant leur soutien, en particulier aux représentants de la sécurité des travailleurs. Enfin, l'action des syndicats permet d'intégrer les notions de santé et de sécurité dans le débat général sur l'éducation.

4. Mise en application de l'évaluation des risques dans les écoles sur la base de la directive-cadre européenne sur la santé et la sécurité

4.1 L'environnement : le lieu de travail

Nanna Abildstrøm, Présidente par intérim de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) et négociatrice en chef pour les gouvernements locaux du Danemark (LGDK), fait un exposé sur la récente mise en place de la FEEE et sur l'environnement du lieu de travail au Danemark.

La FEEE a été créée en février 2009 ; il s'agissait là d'une tâche ambitieuse car il s'est avéré difficile de déterminer les responsables de l'éducation dans les différents pays. La FEEE compte des membres dans 19 pays, mais n'est pas encore représentée dans tous les pays de l'UE. Elle doit également être



représentée davantage dans l'enseignement supérieur. A cet effet, le CSEE et la FEEE ont introduit une demande conjointe de projet auprès de la Commission européenne dans le but de poursuivre les travaux sur la représentativité des employeurs. Au printemps 2009, la FEEE a conclu des accords avec le CSEE sur un projet de Programme de travail et de Règles de procédure applicables au Comité du dialogue social sectoriel pour l'éducation. La Commission a été saisie le 30 septembre 2009 d'une demande conjointe de création du Comité de dialogue social sectoriel européen de l'éducation. Il est prévu que la FEEE organise à l'automne 2009 des études sur la représentativité de ses membres, et la Commission européenne devrait confirmer le Comité de dialogue social sectoriel européen de l'éducation en janvier 2010. La première réunion plénière de ce Comité devrait se tenir le 23 mars 2010. Les questions concrètes qui feront l'objet des discussions du Comité sont le stress sur le lieu de travail ainsi que la violence et le harcèlement à l'école.

Mme Abildstrøm présente ensuite divers aspects importants de la législation sur l'environnement de travail et sur le dialogue social au Danemark, où une étroite coopération s'est établie sur l'environnement de travail entre les organisations d'employeurs et les syndicats des travailleurs. Les initiatives dans ce domaine sont décrites dans la législation danoise sur l'environnement de travail ainsi que dans une convention collective sur le bien-être et la santé. La loi sur l'environnement de travail stipule que toutes les organisations comptant plus de 10 travailleurs doivent mettre en place en interne une organisation de sécurité. En outre, des Conseils sectoriels sur l'environnement de travail ont été mis en place ; on y retrouve des délégués des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs. Ces Conseils suscitent la réflexion, donnent des directives et recommandent les meilleures pratiques dans leur secteur. Au Danemark, l'évaluation des risques doit être menée tous les trois ans sur tous les lieux de travail, donc également dans les écoles.³

La convention collective sur le bien-être et la santé a été adoptée en avril 2008, et couvre des thèmes variés :

- mesure de la satisfaction et du bien-être ;
- directives sur les questions touchant à la santé ;
- présentation de l'incidence budgétaire sur les questions touchant au travail et au personnel ;
- données statistiques concernant les congés de maladie ;
- droit à une visite au malade en cas de maladie de longue durée ;
- directives à suivre en cas de difficulté lors de l'évaluation du lieu de travail ;
- directives en matière de stress, de violence, et de harcèlement

4.2 Evaluation des risques à l'école

Jenny Hambrook, Chef de la santé et de la sécurité, Conseil du comté de Hertfordshire (Royaume-Uni), consacre un exposé à l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'évaluation des risques à l'école.

Elle fait tout d'abord observer que le leadership, tant des enseignants que de la direction, est un élément essentiel de l'évaluation des risques. Les principes fondamentaux en matière d'évaluation des risques sont l'existence d'un leadership fort et actif venant du sommet, de

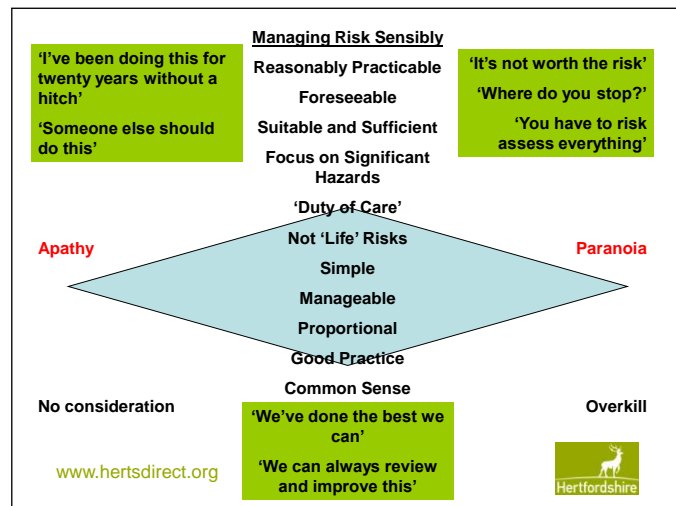
³ L'Inspection du travail du Danemark donne des informations en anglais, en allemand, en polonais et en lituanien sur sa page d'accueil - www.at.dk.



participation des travailleurs, d'évaluation et de réexamen. Du côté de l'organisation, la réduction des risques exige un engagement et une culture positive.

Mme Hambrook souligne également que l'évaluation des risques n'est nullement une démarche bureaucratique, mais au contraire une initiative visant à contrôler les risques les plus graves. Les risques doivent être gérés correctement, en établissant un équilibre entre d'une part, la négligence totale et d'autre part, la surestimation des risques. Cet équilibre est reproduit dans le tableau ci-dessous.

Mme Hambrook s'attache également à définir les notions de risques significatifs et de risques négligeables. Certains risques sont susceptibles de mettre la vie en danger (par exemple, incendie ; utilisation d'outils électriques ; stress lié au travail). Une évaluation des risques s'impose toujours dans ces cas. D'autres risques ne mettront pas la vie en danger, mais pourraient devoir faire l'objet d'une évaluation en fonction du contexte. Les risques négligeables, tels qu'une coupure causée par la manipulation de feuilles de papier et qui pourrait provoquer une infection, ne doivent faire l'objet d'aucune évaluation. Il faut également avoir à l'esprit que le risque zéro est impossible, et qu'il s'agit donc de ramener les risques à un niveau raisonnable.



En terminant son exposé, Mme Hambrook met en lumière deux approches différentes de l'évaluation des risques qui ont cours l'une et l'autre au Royaume-Uni. La première option consiste à suivre les normes de gestion définies par le British Health and Safety Executive et à procéder à une évaluation des risques traditionnelle. L'autre option consiste à appliquer le programme national Wellbeing du Royaume-Uni, qui a été élaboré spécifiquement pour le Teacher Support Network et qui est largement similaire aux normes de gestion. Selon Mme Hambrook, la première approche s'inscrit souvent dans une perspective négative, l'accent étant mis sur les difficultés. En outre, l'évaluation des risques est souvent considérée comme « une obligation légale » et l'école ne se l'approprie pas. Le programme Wellbeing offre pour sa part une approche davantage positive et holistique, car la question qu'il pose est la suivante : que pouvons-nous faire pour améliorer le bien-être ? Il est donc considéré comme une activité à laquelle chacun apporte sa contribution car chacun y trouve son avantage, de même que l'école.

5. Présentation de trois exemples de bonnes pratiques recueillis dans les deux enquêtes

5.1 Le stress lié au travail dans le contexte du dialogue social : l'exemple de Malte (Première enquête)

M. Anthony Casaru, représentant le syndicat Malta Union of Teachers (MUT), rend compte de l'expérience acquise à Malte avec le programme « Enseignants chargés de la santé et de la sécurité » dans les écoles.

M. Casaru fait tout d'abord observer que le point faible sur ce plan à Malte était l'absence d'une culture en matière de santé et de sécurité. Pour modifier cette situation, le syndicat MUT a choisi de considérer l'éducation comme un élément essentiel du changement culturel.



Plusieurs initiatives ont été prises dans ce contexte :

- 1998 : signature d'un accord réunissant le Gouvernement et les syndicats, créant dans toutes les écoles de l'Etat la fonction d'enseignants chargés de la santé et de la sécurité ;
- 1999 : création d'une Unité centrale pour la santé et la sécurité propre au secteur de l'éducation ;
- 1999-2000 : présence d'enseignants chargés de la santé et de la sécurité dans toutes les écoles de l'enseignement primaire et secondaire.

Le poste d'enseignant chargé de la santé et de la sécurité est accordé aux enseignants qui ont passé avec succès des entretiens au cours desquels ils étaient mis en concurrence selon différents critères : aptitude, adéquation au rôle, qualifications, formation et expérience. Les enseignants dont la candidature est retenue reçoivent la formation appropriée qui doit les mettre en mesure de remplir leur tâche. Celle-ci consiste à diffuser de bonnes attitudes en matière de santé et de sécurité parmi le personnel et les élèves dans les écoles et de rendre les locaux aussi sûrs que possible, par exemple en organisant des activités scolaires sur la santé et la sécurité, en préparant l'école à recevoir l'homologation de santé et de sécurité, en procédant à des évaluations des risques, en mettant en œuvre des mesures de contrôle, en élaborant des plans d'urgence et en recueillant des données. Selon M. Casaru, il est intéressant que ce soit l'enseignant qui procède à l'évaluation des risques, car il a la connaissance interne essentielle pour évaluer les risques qui se rencontrent dans son école.

Le plan d'organisation de la fonction d'enseignant chargé de la santé et de la sécurité à l'école a fait prendre conscience au personnel et aux élèves de l'existence de la question des risques, et a induit un changement de mentalité. L'environnement de travail des enseignants s'est modifié en raison de la mise en application de mesures de contrôle portant sur différents stressseurs. Il reste cependant des défis à relever : réduire encore la charge de travail incombant aux enseignants chargés de la santé et de la sécurité afin qu'ils puissent mener à bien leur tâche ; élargir le plan aux écoles confessionnelles, aux écoles privées et à l'éducation continuée ; organiser l'élection de représentants pour la santé et la sécurité dans les écoles.

5.2 Le stress lié au travail dans le cadre du dialogue social : l'exemple de la Slovénie (deuxième enquête)



Mme Vlasta Sagadin, du syndicat ESTUS (Slovénie), rend compte de son activité sur la question du stress des enseignants au travail ; cette activité a été mise en chantier à la suite du premier projet du CSEE sur la question. Le syndicat devait disposer de données fiables, de bonne qualité, pour aborder cette question, et en conséquence il a mené une enquête approfondie avec l'aide d'un expert.

Les résultats de l'enquête font apparaître que le stress est une réalité quotidienne pour les enseignants de Slovénie, et que cette question doit être traitée aussi bien au plan individuel qu'au plan national. Les réponses à l'enquête font apparaître que respectivement 45,2% et 32,3% des enseignants ayant participé se déclarent fortement ou très fort stressés. La plupart des enseignants évaluent leur profession comme fort stressante ou extrêmement stressante. Les enseignants de l'enseignement primaire sont davantage stressés que leurs collègues du secteur pré-primaire, travaillent dans des conditions psychologiques moins favorables, sont davantage exposés à l'épuisement, sont moins satisfaits, s'auto-évaluent moins positivement et envisagent plus souvent de quitter la profession. Le syndicat ESTUS a publié en juin 2009 une brochure rassemblant les résultats de l'enquête, et a organisé à cette occasion une conférence de presse. Les résultats ont également été communiqués au ministère de l'Éducation dans le but d'appeler son attention sur cette question.

Clôturent son intervention, Mme Sagadin souligne que l'ESTUS est actif sur toutes les questions qui concernent ses membres et qu'il ne s'intéresse donc pas uniquement aux chevaux de bataille traditionnels des syndicats que sont la durée de travail et les salaires. L'étude constitue une base réellement valable pour l'approfondissement des recherches sur le stress au travail ;



5.3 Le stress lié au travail dans le cadre du dialogue social : l'exemple de l'Estonie (deuxième enquête)

Mme Evi Veesaar, Secrétaire internationale du syndicat estonien EEPU, présente ses activités dans le domaine du stress des enseignants au travail. L'Estonie est confrontée à une grave pénurie d'enseignants. Les jeunes ne sont pas intéressés par la profession, car les enseignants sont surchargés de travail et sous-payés en Estonie. Les syndicats d'enseignants sont donc exposés à la lourde tâche d'attirer les jeunes dans la profession. Le stress résulte essentiellement de la lourde charge de travail et de la durée de travail des enseignants, qui doivent compenser la pénurie d'enseignants.



L'EEPU a lancé une formation en cours de service sur le stress au travail, en combinaison avec des activités extérieures à l'école, par exemple des cures thermales. Ces activités bénéficient d'un financement conjoint de l'EEPU et de la direction de l'école ; c'est ainsi que l'EEPU prend en charge le déplacement jusqu'au centre de cures thermales. L'EEPU organise toutes sortes de cours, même la thérapie par le rire, qui aide les enseignants à se détendre. Lorsque les enseignants se sentent mieux, l'environnement scolaire s'en trouve également amélioré.

6. Exposé d'experts sur le stress des enseignants au travail

Deux orateurs présentent différents aspects du stress des enseignants au travail et de l'évaluation des risques dans les écoles.

6.1 Un partenariat roumain pour la création d'un climat de santé et de sécurité à l'école

M. Constantin Baci, de l'Université technique Gheorghe Asachi, Iași, (Roumanie), présente le projet « *Un partenariat roumain pour la création d'un climat de santé et de sécurité à l'école. Bon pour l'école. Bon pour les étudiants* » mis en œuvre par le département Santé et sécurité des travailleurs de l'Université technique Gheorghe Asachi et par l'école secondaire «Mihail Sturdza» d'Iași, sous la coordination de l'Inspection locale du travail. Ce partenariat a été récompensé en 2009 du Prix des bonnes pratiques pour des lieux de travail sains de l'EU-OSHA. Ce projet a permis de mettre au point une méthode d'évaluation des risques liés à l'activité professionnelle à l'école, à l'aide d'une échelle d'évaluation comprenant dix étapes.

Ces dix étapes sont les suivantes :

1. Information du directeur d'école au sujet des risques ou modification de son attitude à cet égard ;
2. Demande d'aide auprès d'experts de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
3. Création d'une équipe d'évaluation interne. A l'école secondaire «Mihail Sturdza», l'équipe se compose du directeur, de la personne responsable de la santé et de la sécurité, du médecin du travail de l'école, de cinq représentants de l'administration de l'école, de trois représentants du syndicat et de quatre étudiants, soit un de chaque classe ;
4. Formation du groupe de travail interne dans les domaines suivants : prescrits de la loi et normes ; dangers et risques connus ; probabilité, fréquence et durée de l'exposition aux risques ; mesure des valeurs et calcul de l'exposition aux risques ; détermination du lien entre le degré d'exposition à un risque donné et ses effets ;
5. Utilisation du guide d'évaluation pour les risques à l'école afin de recueillir et de quantifier les données sur les risques existant à l'école. Le guide comporte quatre fiches :
 - **Fiche 1:** Présentation du bénéficiaire, définition de zones de travail distinctes à l'école et description des activités qui s'y déroulent ;
 - **Fiche 2:** Identification des risques liés au travail propres à chaque zone de travail ;
 - **Fiche 3:** Estimation du niveau/risque de sécurité pour chaque zone de travail (Spécimen à la page suivante) ;
 - **Fiche 4:** Détermination du niveau de sécurité pour toutes les zones de travail.

Nr. crt	IDENTIFICATION DES RISQUES	POINTS ACCORDÉS POUR LE NIVEAU DE SÉCURITÉ						Coefficient de pondération	Score réel	Score maximal possible	
		0	1	2	3	4	5				Non applicable
1	Est-ce que le plancher est en mauvais état (il y a des trous, des obstacles, de l'humidité)?							X	2,0	--	--
2	Est-ce que la taille de la chambre ne correspond pas au nombre de personnes (enseignants + élèves)?				X				1,5	4,5	7,5
3	Est-ce que le microclimat est insuffisant (la température, l'humidité, la circulation de l'air)?					X			1,0	4,0	5,0
4	Est-ce que la chambre est mal éclairée avec de la lumière naturelle et artificielle?				X				1,5	4,5	7,5
5	Est-ce qu'il y a du bruit qui perturbe l'attention et la communication verbale?		X						2,0	2,0	10,0
6	Est-ce que le mobilier est mal conçu et génère des positions inconfortables (non ergonomiques)?			X					2,0	4,0	10,0
7	Lorsque les élèves sont en face des fenêtres ouvertes, est-ce qu'ils sont susceptibles de tomber à l'extérieur?	X							0,5	0,5	5,0
8	Est-ce que les élèves ont des chaussures inadéquates (humides, sales, avec des semelles glissantes etc.)?				X				1,0	3,0	5,0
9	Est-ce que les élèves ont l'habitude de jeter des objets d'un collègue à l'autre?					X			1,5	4,5	5,0
10	Est-ce qu'il y a des actes de violence verbale et / ou physique (enseignant - élève, élève - élève, élève - personne étrangère etc.)?			X					1,0	2,0	5,0
Score total									29,0	60,0	

$$N_{sF\ 3-1} = \frac{29}{60} \times 100 = 48,33\%$$

6. Evaluation des risques liés au travail – évaluation du niveau de sécurité dans chaque zone de travail ;
 7. Préparation d'un rapport d'évaluation et d'un plan de prévention et de protection ;
 8. Participation des étudiants. Les étudiants ont été particulièrement actifs dans ce domaine et ont pu déterminer des risques dont eux seuls étaient conscients. Ils ont également réalisés quelques courts-métrages et pris des photos pour mettre en lumière les différents risques ;
 9. Réévaluation des risques, identification des risques nouveaux et suppression dans le plan des risques éliminés ;
 10. Promotion de l'idée auprès d'autres établissements.
- Ce modèle est à présent appliqué dans plusieurs écoles de Roumanie.

6.2 Réduction du stress de bruit à l'école

M. Gerhart Tiesler, de l'Université de Brême, Institut de recherche interdisciplinaire sur les écoles, rend compte de ses travaux dans le domaine de l'ergonomie acoustique à l'école. M. Tiesler souligne tout d'abord que la réalité de l'enseignement est fort complexe. Pour la décrire, il faut avoir à l'esprit la pédagogie, la médecine du travail et la physique des bâtiments. M. Tiesler fonde son exposé sur deux exemples : « l'école de terrain » et « l'école laboratoire », et présente les résultats obtenus dans les différents domaines exposés ci-dessous :

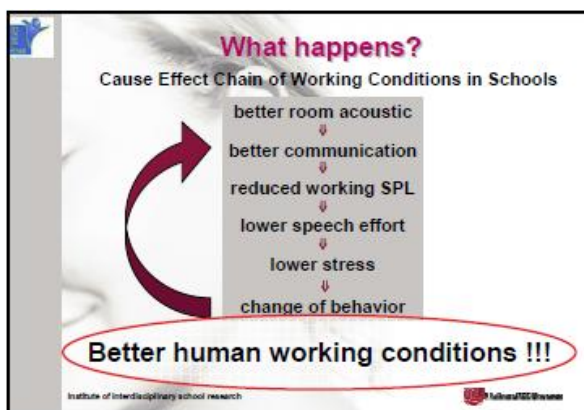


Acoustique de la classe: dans l'école de terrain, l'équipe de recherche a constaté l'existence d'une grande différence sur le plan acoustique entre les classes situées au premier étage et celles au deuxième étage. Dans l'école laboratoire, l'équipe de recherche a modifié les conditions acoustiques en réaménageant la classe (placement d'un plafond acoustique et mise en place de matériaux absorbant le bruit).

Acoustique de la classe et niveau de pression acoustique : la classe de l'école laboratoire était nettement plus silencieuse après le réaménagement. L'équipe de recherche a également constaté que l'intelligibilité du discours était bien meilleure dans les locaux de classe du deuxième étage dans l'école de terrain.

Acoustique de la classe, niveau de pression acoustique et pédagogie : l'équipe de recherche s'est également intéressée au lien entre l'acoustique de la classe, le niveau de pression acoustique et l'utilisation de méthodes d'enseignement axée sur l'enseignant ou axée sur l'élève. Dans l'école laboratoire, l'équipe a constaté qu'avant le réaménagement du local, l'enseignement centré sur l'élève suscitait davantage de bruit que l'enseignement centré sur l'enseignant. Après le réaménagement, c'est toutefois l'enseignement centré sur l'élève qui s'est avéré plus silencieux que l'enseignement centré sur l'enseignant. L'équipe a également constaté que la ventilation contribue à réduire le niveau sonore car les étudiants se sentent moins fatigués lorsque les locaux de classe sont mieux ventilés.

Acoustique de la classe, niveau de pression acoustique, pédagogie et charge de travail : l'équipe de recherche a également étudié le pouls des enseignants et des élèves afin de mesurer leur réaction à la charge de travail dans différents environnements. Les chercheurs ont constaté que le pouls des enseignants était plus lent après le réaménagement de l'école laboratoire. Ceci démontre que le bruit est un stresser élémentaire et qu'il y a lieu de le réduire afin de réduire également le stress des enseignants au travail. De même, les réactions au stress parmi les étudiants se sont avérées plus vives lorsque la ventilation faisait défaut, ce qui met en lumière l'importance de cet aspect.



l'importance de cet aspect.

Dans l'ensemble, l'exposé de M. Tiesler démontre comment les caractéristiques physiques de l'environnement scolaire, et notamment l'acoustique et la ventilation, peuvent contribuer au stress des enseignants au travail.⁴ Il termine son exposé avec cette lustration de la chaîne de cause à effet duite par les conditions de travail dans les écoles.

7. Groupes de travail et session plénière

7.1 Groupes de travail : Amélioration des stratégies et des mesures prises par les syndicats d'enseignants en matière de santé et de sécurité

Les thèmes de discussion des groupes de travail sont présentés succinctement par M. Anders Eklund, Lärarförbundet (Suède) et membre du Groupe de travail consultatif du projet. L'exposé est axé sur la manière dont les syndicats d'enseignants peuvent promouvoir la réduction du stress au travail.

⁴ Les résultats de la recherche ont été publiés en anglais : M. Oberdörster, G. Tiesler: *Acoustic ergonomics of school*. 1. Edition. Bremerhaven: Wirtschaftsverlag NW Verlag für neue Wissenschaft GmbH 2006. (Schriftenreihe der Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin: Forschungsbericht, Fb 1071), ISBN: 3-86509-513-5, 196 pages.

M. Eklund présente trois étapes que doivent parcourir les syndicats d'enseignants :

1. *Analyser la situation* – définir la principale difficulté et axer son action sur celle-ci ; s'interroger quant aux conséquences.
2. *Elaborer une stratégie* – décider des objectifs de son syndicat d'enseignants dans le domaine de la promotion, de la prévention et de la revalidation, en prenant en compte différents niveaux (individus, groupes, organisation, - voir tableau à gauche) ;



ETUCE Final Conference on Teachers' Work-Related Stress			
Strategy			
Decide on your teacher union's targets in the fields of promotion, prevention and rehabilitation			
	Individual	Group School	Organization Employer State
Promotion			
Prevention			
Rehabilitation			

aller au-delà du stade de la revalidation des individus.

3. *Agir* – agir en fonction de sa stratégie, qui résulte de l'analyse faite par le syndicat. Ne pas se contenter de copier d'autres mesures, mais s'en inspirer pour que le syndicat trouve la réaction appropriée au cas en question.

Rapports des groupes de travail à la réunion plénière

Causes du stress au travail et problèmes qui s'y rattachent

Les trois groupes de travail ont examiné les causes du stress au travail et les problèmes qui s'y rattachent. On peut citer les éléments suivants : classes surpeuplées ; élèves violents ; variabilité de la charge de travail ; manque de respect pour la profession enseignante ; pénurie d'enseignants ; étudiants adoptant des comportements répréhensibles vis-à-vis de l'enseignement et étudiants ayant des besoins spécifiques mais ne disposant pas du soutien et de l'assistance appropriés ; isolement des enseignants ; concurrence entre collègues ; de nombreux autres cas ont également été évoqués.

Stratégies syndicales

De nombreuses stratégies syndicales différentes portant sur la manière de traiter le stress au travail sont discutées et présentées.

Bien que toutes les stratégies varient très fort en fonction du contexte national et des obstacles auxquels les syndicats d'enseignants sont confrontés lorsqu'ils abordent cette question⁵, les organisations membres ont mis à profit les groupes de travail pour échanger les bonnes pratiques et s'enrichir réciproquement de leurs propres expériences.



⁵ En Italie par exemple, le fait que le stress soit considéré comme un trouble mental pose problème. Les enseignants n'ont pas le droit d'enseigner s'ils souffrent de troubles mentaux, ce qui a pour conséquence que les enseignants n'abordent pas le problème du stress de peur de perdre leur emploi.

Les initiatives et stratégies syndicales dont il est fait état sont très diverses. De manière générale, on relève les éléments suivants :

- dialogue avec la direction de l'école, les parents et les élèves ;
- dialogue avec les autorités locales ;
- dialogue avec les ministères de l'Education (et autres) et présentation de propositions ;
- enquêtes et questionnaires devant permettre de cartographier l'ampleur du stress au travail ;
- collecte de mesures visant à lutter contre le stress au travail ;
- formation en matière de santé et de sécurité pour les enseignants, les Comités de santé et de sécurité et la direction de l'école ;
- service d'assistance téléphonique pour les enseignants et assistance psychologique ;
- négociations pour l'obtention d'un congé de cure thermale gratuit pour les enseignants ;
- information et diffusion par les canaux suivants : publication de brochures et de dépliants ; journées d'information et séminaires consacrés au bruit, au stress, à la violence, aux brimades, à la communication et à la résolution de conflits ; création de groupes de prévention du stress

Suggestions de discussion à mener à bien dans le cadre du dialogue social sectoriel européen

Au terme d'un débat sur les priorités en rapport avec le stress au travail dans le dialogue social sectoriel au niveau européen, les deux suggestions suivantes sont faites :



- l'agressivité des élèves est un problème de plus en plus présent dans la plupart des pays, et c'est un facteur de stress pour les enseignants. C'est une question importante qu'il conviendrait de discuter au plan européen ;
- l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes est également un problème de plus en plus grave, c'est pourquoi il a été suggéré de définir au plan européen un nombre limite d'élèves par classe.

7.2 Débat en session plénière : suivi du Plan d'action du CSEE

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour de la conférence est un débat en séance plénière sur les mesures à prendre concernant le stress des enseignants au travail. Ce débat est présidé par Mme Kounka Damianova, SEB (Bulgarie) et Vice-Présidente du CSEE, assistée de Anders Eklund, Lärarförbundet (Suède) et membre du Groupe de travail consultatif du projet ainsi que de Susan Flocken, du Secrétariat du CSEE. Le débat est axé sur trois questions : le rôle du Réseau du CSEE sur la santé et la sécurité ; l'actualisation et le suivi du Plan d'action du CSEE sur le stress des enseignants au travail ; l'éventuelle élaboration d'un document élargi de politique du CSEE sur le stress des enseignants au travail.

S'agissant de l'avenir du Réseau du CSEE sur la santé et la sécurité, certains participants expriment l'idée qu'il y aurait lieu de l'exploiter afin de renforcer la position du CSEE dans le dialogue social au niveau européen. Ce Réseau devrait rester une source d'informations sur les mesures en matière de santé et de sécurité qui devraient être prises dans les écoles, et

devrait permettre de rassembler et de présenter de bonnes suggestions en matière de santé et de sécurité et d'évaluation des risques, et qui pourraient être avancées dans le cadre du dialogue avec les employeurs. Indépendamment de la diffusion d'informations, le Réseau devrait également rester un outil accessible aux travaux de recherche sur les problèmes du stress des enseignants au travail.

La participation au Réseau fait également l'objet d'un débat. Le Réseau constitue un forum pour débattre des questions de santé et de sécurité, permettant le contact avec d'autres représentants de syndicats d'enseignants travaillant sur la santé et la sécurité. Ce Réseau permet d'échanger de bonnes idées et de bonnes pratiques, ce qui permet les contacts avec d'autres organisations membres lorsque des informations spécifiques sont recherchées. Néanmoins, la participation au Réseau est faible et il est proposé de développer plutôt une page web sur la santé et la sécurité. Le Secrétariat du CSEE étudiera les possibilités qui s'offrent pour mettre en place une nouvelle structure de réseau.

La rédaction d'un document de politique élargi en matière de stress des enseignants au travail à un niveau supérieur comprenant des discussions sur la restructuration du système d'éducation et les philosophies de l'éducation fait l'objet d'un débat, mais ce point n'est pas considéré comme hautement prioritaire pour l'instant.

Le Plan d'action du CSEE sur le stress des enseignants au travail est également discuté et quelques amendements sont présentés. Le Plan d'action actualisé peut être consulté à l'annexe 1 du présent rapport.

8. Observations de clôture

Mme Kounka Damianova clôt les travaux de la Conférence en remerciant les participants pour leur contribution. Il semble que les attentes des participants aient été satisfaites, car la Conférence leur a donné la possibilité d'échanger des avis et des bonnes pratiques et de recueillir des données qu'ils pourront exploiter chacun dans son pays. Mme Damianova remercie également le Groupe de travail consultatif du projet pour le travail mené à bien ainsi que les collègues grecs, qui ont tout mis en œuvre pour que la Conférence se déroule dans de bonnes conditions.

9. Annexes

Annexe 1: Révision du Plan d'action du CSEE sur le stress au travail

Ce plan d'action était à l'origine issu du premier projet du CSEE sur le stress lié au travail chez les enseignants (2007). Après la mise en œuvre du second projet sur le stress lié au travail de 2009, le plan d'action a été légèrement modifié sur base des enseignements tirés de ce second projet.

Le CSEE est convaincu que l'école devrait être un lieu où règnent la sécurité et la santé, et qui est propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Les écoles sont les lieux de travail des enseignants, mais avant tout ce sont des établissements d'éducation pour les jeunes. Le stress peut donc s'avérer nuisible non seulement pour les travailleurs (c'est-à-dire les enseignants et les autres personnels de l'éducation), mais aussi et de manière indirecte pour les élèves, et il peut ainsi mettre en péril la qualité et l'efficacité de l'éducation fournie.

Le défi qui consiste à prévenir le stress au travail et à le prendre en charge concerne donc les employeurs du secteur de l'éducation. Par ailleurs, la législation européenne tout autant que les législations nationales imposent à l'employeur d'agir sur le stress, notamment en prenant les mesures nécessaires pour mener l'évaluation des risques appropriée sur les lieux de travail. Cette évaluation des risques est le processus le plus approprié pour gérer le stress au travail, afin de définir les risques sur les lieux de travail et les personnes qui peuvent en être les victimes - et de quelle manière elles peuvent l'être -, avant de prendre les mesures appropriées pour prévenir, réduire et éliminer le stress chez les enseignants.

Dans le cadre de ses projets sur le stress au travail chez les enseignants, le CSEE a mené plusieurs études visant à rassembler des informations sur la manière dont les syndicats d'enseignants en Europe traitent cette question. Les résultats de la première enquête ont permis d'établir que 14 des 27 pays de l'UE et de l'AELE pris en considération, qui ont répondu au questionnaire, disposent de leur propre système d'évaluation des risques sur le stress au travail, tandis que 25% seulement de ces pays l'ont mis en application dans les écoles. Une autre enquête du CSEE, orientée sur le recueil de bonnes pratiques d'évaluation du risque, incluant le stress lié au travail au niveau de l'école, a également montré que l'évaluation des risques dans les écoles, et plus spécifiquement l'inclusion des dangers psychosociaux, n'en n'est qu'à ses débuts.

Selon la première enquête du CSEE, les facteurs de stress les plus importants pour les enseignants se rapportent à l'organisation du travail et aux conditions de travail et à l'environnement de travail à l'école. Le stress est le symptôme de problèmes organisationnels, et non pas une indication de la faiblesse des travailleurs. Le stress trouve son origine dans la manière dont l'enseignement et l'école dans son ensemble sont organisés. Des facteurs physiques de l'environnement scolaire, tels que le bruit ou une mauvaise aération, peuvent également engendrer un stress et ne devraient pas être négligés.

En outre, il importe de souligner la pertinence que revêt la mise en œuvre dans les pays de l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress lié au travail. Les syndicats

nationaux utilisent tous les documents en matière de politique et tous les documents juridiques existant sur cette question afin de relever la prise de conscience du public et essentiellement des employeurs vis-à-vis des mesures qu'il convient d'appliquer dans ce domaine. Bien que près de 70% des 27 pays qui ont participé à la première enquête du CSEE soient conscients de l'existence de l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress au travail, seuls 40% d'entre eux ont entamé la mise en œuvre de cet accord au plan national. Comme l'accord adopte une approche intersectorielle, il convient d'avoir une interprétation préliminaire au plan sectoriel propre au secteur de l'éducation et tenant compte de ses spécificités. Dans le cadre de son projet, le CSEE a élaboré un guide d'interprétation, qui se situe dans la perspective des enseignants, et il en assurera la promotion en tant qu'outil utile aux syndicats d'enseignants, lorsqu'il s'agit de mettre l'accord en application au plan national, au plan régional et au plan local.

A l'heure d'exercer une influence sur les employeurs et les législateurs pour que ceux-ci agissent sur le stress lié au travail, les syndicats d'enseignants sont confrontés à différents défis. Une troisième enquête du CSEE a démontré que dans certains pays, principalement les pays nordiques, le principal défi identifié par les syndicats d'enseignants consiste en l'application et la mise en œuvre de la législation existante. Dans d'autres pays, les risques et dangers psychosociaux ne sont même pas reconnus, et ne sont pas intégrés dans la législation nationale en matière de santé et de sécurité. Les situations nationales des syndicats d'enseignants sont différentes, et les actions nationales appropriées seront dès lors également distinctes.

Les syndicats d'enseignants sont de plus en plus actifs dans la prévention du stress lié au travail. Selon la troisième enquête du CSEE, 61% ont répondu que leur syndicat a organisé des formations sur le stress lié au travail pour les représentants santé & sécurité. En outre, les syndicats d'enseignants disposent de peu de ressources humaines chargées de la santé et de la sécurité. Dans la même enquête, 57% ont répondu que leur syndicat n'a qu'une personne chargée de la santé et de la sécurité, et dans 13% des cas, plus personne n'en n'est responsable dans le syndicat. La nécessité de nouvelles avancées sur la question du stress lié au travail persiste donc. Le CSEE soutient ses organisations membres à poursuivre le travail accompli à ce jour.

Comme l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress lié au travail présente une approche intersectorielle, une interprétation sectorielle préliminaire est nécessaire en ce qui concerne le secteur de l'éducation et ses caractéristiques spécifiques. Dans le cadre de son premier projet, le CSEE a produit un guide d'interprétation depuis une perspective enseignante et continuera à le promouvoir comme un outil utile aux syndicats d'enseignants lors de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et local.

En ce qui concerne les éléments qui viennent d'être énoncés, les résultats des études du CSEE sur le stress au travail et le guide d'interprétation du CSEE de l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress au travail, trois mesures spécifiques ont été déterminées :

1. au niveau européen ;
2. au niveau des syndicats d'enseignants dans chaque pays ;

3. au niveau de l'école.

Au niveau européen, le CSEE prend les engagements suivants :

- Maintenir son appui à la mise en œuvre de l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress au travail, dans les pays et dans les syndicats ;
- Soutenir l'échange de bonnes pratiques en vigueur dans les pays résultant de la mise en œuvre de l'accord-cadre dans le secteur de l'éducation, et diffuser ces données parmi les organisations membres ;
- Rendre compte à la CES des avancées dans la mise en œuvre de l'accord-cadre, suivant l'information communiquée par ses organisations membres;
- Suivre et influencer les processus de décisions de l'UE, s'agissant en particulier de la Stratégie en matière de santé et de sécurité au travail de la Commission européenne (document d'orientation pour la stratégie quinquennale) ainsi que les mesures d'ordre politique et d'ordre législatif correspondantes, en vue d'améliorer la prise en compte de la question du stress au travail à l'ordre du jour européen ;
- Continuer à faire pression sur la DG Education et culture de la Commission Européenne ainsi que le Conseil Education afin qu'ils examinent les questions de santé et de sécurité dans le cadre du processus « Éducation et Formation 2020 » ;
- Poursuivre la discussion sur la question du stress au travail dans le contexte du Réseau du CSEE sur les conditions de travail et la santé & la sécurité ;
- Chercher à obtenir un financement pour une étude de grande ampleur sur les causes du stress frappant les enseignants dans les pays membres de l'UE et de l'AELE, en coopération avec les employeurs de l'éducation, en prenant en considération la perspective de genre;
- Négocier des directives spécifiques et conjointes avec les employeurs du secteur de l'éducation, au plan européen, sur la manière de mettre en œuvre l'accord-cadre des partenaires sociaux européens.

Au niveau national et des syndicats

➤ Le CSEE prend les engagements suivants :

- Préserver les connaissances et expériences acquises à la suite des projets sur le stress lié au travail des enseignants en continuant la collecte de bonnes pratiques nationales et en mettant à jour et en diffusant le guide d'interprétation de l'accord-cadre des partenaires sociaux européens sur le stress au travail ;
- Soutenir ses organisations membres dans leurs activités visant à améliorer les politiques et les législations nationales en matière de santé et de sécurité au travail et en particulier en matière de stress au travail ;
- Soutenir ses organisations membres dans l'élaboration de stratégies syndicales nationales sur la manière de garantir un bon environnement de travail et le bien-être à l'école des enseignants et des élèves.

➤ Le CSEE donne conseil aux syndicats nationaux d'agir comme suit :

- Poursuivre l'effort d'information et de conscientisation en matière de risques du stress au travail chez les enseignants et essentiellement sur les conséquences de l'inaction, ainsi

que d'exercer de la pression sur les gouvernements nationaux, les autorités locales et les autres employeurs du secteur de l'éducation quant à la nécessité d'agir sur le plan du stress au travail ;

- Négocier des directives spécifiques et des directives conjointes avec les employeurs du secteur de l'éducation, dans les pays, sur la manière d'appliquer l'accord-cadre des partenaires sociaux européens ;
- Œuvrer en faveur de l'adoption de conventions collectives spécifiques dans les pays où le modèle national de conventions collectives le permet, ou œuvrer en vue de l'intégration de la question du stress au travail dans les conventions collectives générales, au moment où celles-ci sont renouvelées ;
- Rédiger des directives sur des mesures et des outils efficaces, destinés aux directions d'école et aux personnels de l'éducation, sur la manière de prendre en considération et de prévenir le stress au travail, en accordant la priorité à des mesures illustratives du processus d'évaluation du risque ;
- Diffuser ces directives dans les structures syndicales régionales, locales et si possible dans les structures syndicales des écoles ;
- Promouvoir les formations adaptées pour les enseignants, les comités santé et sécurité et pour les directeurs d'écoles sur les façons de prévenir et de combattre le stress au travail ;
- Travailler pour l'intégration du thème du stress lié au travail dans le développement professionnel continu.

Au niveau des écoles, le CSEE conseille les mesures suivantes aux syndicats nationaux :

- Faire porter les efforts sur les incitants de nature à promouvoir l'application du système d'évaluation du risque dans les écoles ;
- Mettre l'accent sur l'importance que revêt la participation de la direction de l'école au processus de prise en compte du stress au travail chez les enseignants, à mener toujours en consultation avec les travailleurs ;
- Promouvoir auprès des directions des écoles et des travailleurs l'équilibre entre les exigences et les ressources dont disposent les enseignants dans les écoles ;
- Promouvoir l'utilisation de mesures préventives orientées sur le travail au moment d'aborder le stress, ou combiner dans les écoles des mesures concernant à la fois le travail et les travailleurs ;
- Promouvoir l'utilisation d'une expertise externe, par exemple par le biais de formations, médiations, enquêtes, psychologues..., lorsque celle-ci est nécessaire.

Annexe 2: Ordre du jour



ORDRE DU JOUR

CONFERENCE FINALE DU CSEE SUR LE STRESS LIE AU TRAVAIL CHEZ LES ENSEIGNANTS

Systèmes d'évaluation des risques, d'inclusion des risques psychosociaux dans le dialogue social et dans les stratégies des syndicats d'enseignants en matière de santé et de sécurité

Hôtel Imperial, Athènes - 5-6 octobre 2009

Lundi, le 5 octobre 2009

10:00 – 10:30

Inscriptions

10:30 – 10:50

Accueil et séance d'ouverture :

Le travail du réseau du CSEE sur les Conditions de travail, la santé et la sécurité

Par Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE

10 :50 – 11 :00

Présentation d'ouverture

Par Themis Kotsifakis, Secrétaire général d'OLME

11:00 – 11:30

Rapport sur les deux études relatives aux bonnes pratiques dans le dialogue social ainsi que sur les actions des syndicats d'enseignants en matière de risques psychosociaux associés au stress lié au travail.

Par Monika Konczyk et Anne Jenter, membres du Groupe de travail consultatif du projet

11:30 – 12:15

Evaluation des risques du stress lié au travail dans les écoles – qu'attend-on des syndicats d'enseignants ?

Par Tim Tregenza, Agence européenne de santé et de sécurité au travail

12:15- 13:00

Mise en œuvre de l'évaluation des risques dans les écoles sur base de la directive cadre européenne relative à la santé et la sécurité

Par Nanna Abildstrøm & Jenny Hambrook, Fédération Européenne des Employeurs dans l'Education

- 13:00 – 14:30 *Déjeuner*
- Présentation de 3 bonnes pratiques des deux *études*
- 14:30 – 14:50 ***Le stress lié au travail dans le dialogue social : l'exemple maltais (1^{ère} étude)***
Par Antony Casaru, MUT
- 14:50 – 15:10 ***Le stress lié au travail dans le dialogue social : l'exemple slovène (2^{ème} étude)***
Par Vlasta Sagadin, ESTUS
- 15:10 – 15:30 ***Le stress lié au travail dans le dialogue social : l'exemple estonien (2^{ème} étude)***
Par Evi Veesaar, EEPU
- 15:30 – 17:00 ***Groupes de travail: Comment améliorer les stratégies et actions des syndicats d'enseignants en faveur de la santé et de la sécurité ? Brève introduction*** par Anders Eklund, membre du Groupe de travail consultatif du projet
(y compris la pause café)
- 17:00 – 17:30 ***Rapports des groupes de travail en séance plénière***

Mardi, le 6 octobre 2009

- 09:30 – 10:00 ***Partenariat roumain en vue de créer une école de santé et de sécurité***
Par Constantin Baciu, Université technique Gheorghe Asachi, Iasi
- 10:00 – 10:30 ***Réduire le bruit facteur de stress dans les écoles***
Par Dr. Gerhart Tiesler, Université de Bremen
- 10 :30 – 12 :00 ***Groupes de travail: Suivi du plan d'activités du CSEE***
(y compris la pause café)
- 12:00 – 12:45 ***Rapports des groupes de travail en séance plénière***
- 12:45 – 13:00 ***Clôture***
Par Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE

Annexe 3: Liste des participants

Pays	Organisation	Nom	Prénom
Bulgaria	PODKREPA	Petrov	Julian
Bulgaria	PODKREPA	Nalbantova	Elena
Bulgaria	SEB	Takeva	Janka
Bulgaria	SEB	Damianova	Kounka
Cyprus	OELMEK	Samaras	Paraskevas
Cyprus	OLTEK	Constandinos	Georgiou
Cyprus	KTOS	Elcil	Sener
Cyprus	KTOEÖS	Yaman	Ali
Cyprus	KTOEÖS	Narınçlı	Savaş
Cyprus	POED	Louca	Andreas
Cyprus	POED	Micellidis	Dimitri
Czech Republic	CMOS-PS	Pleajova	Milada
Czech Republic	KOK	Mikes	Antonin
Denmark	DLF	Øst Vejbæk	Merete
Denmark	DLF	Grove	Susanne
Denmark	GL	Hjortlund	Niels
Estonia	EEMU	Veesaar	Evi
France	SNES/FSU	Labaye	Elisabeth
France	FERC	Fasoli	Solange
Germany	GEW	Reiss	Susanne
Germany	GEW	Triebe	Manfred
Germany	VBE	Rüger	Hildegund
Germany	BLBS	Kraft	Knut
Greece	OLME	Kotsifakis	Themis
Greece	OLME	Haramis	Pavlos
Greece	OLME	Glarentzou	Eleni
Greece	OLME	Skikos	Nikos
Greece	OLME	Margarita	Antoniou
Hungary	SEH	Gallo	Piroska
Hungary	SEH	Vajna	Tunde
Hungary	PDSZ	Kerpen	Gábor
Ireland	INTO	Máire	Ní Chúinneagáin
Ireland	ASTI	King	Patrick
Italy	UIL-SCUOLA	Sciandrone	Francesco
Italy	UIL-SCUOLA	Macro	Fiorello Michele
Italy	CISL-SCUOLA	Dal Pino	Maria Lucia
Lithuania	Christian trade union of education workers	Alekniene	Grazina
Malta	MUT	Casaru	Anthony
Norway	Utdanningsforbundet	Kolstad	Lasse
Netherlands	CNV Onderwijs	Huisman	Francis
Poland	SKOiw NSZZ Solidarnosc	Kubowicz	Stefan
Poland	KSN NSZZ Solidarnosc	Żelazina	Eva
Poland	ZNP	Siecinska	Joanna
Portugal	FENPROF	Mendoça	Manuela
Portugal	FNE	Bragança	Maria Arminda

Romania	FNS ALMA MATER	Grigoras	Stefan
Romania	FNS ALMA MATER	Aelxandrescu	Daniela Cristiana
Slovakia	ZPŠaV NKOS	Briganová	Mária
Slovakia	ZPŠaV NKOS	Martinák	Milan
Slovakia	OZPSaV	Ondek	Pavel
Slovakia	OZPSaV	Mlcousek	Michal
Slovenia	ESTUS	Modrijan	Sandi
Slovenia	ESTUS	Vlasta	Sagadin
Spain	CSIF (CSI-CSIF)	Paredes Sánchez	Antonia
Spain	CSIF (CSI-CSIF)	Moreno Buriel	Eliseo
Spain	FETE UGT	Asensio	Lydia
Spain	FECCOO	Gómez Quiñones	M ^a Concepción
UK	SSTA- Scotland	Daziel	Fiona
UK	NASUWT	Chapman	Julian
UK	NASUWT	Quigley	Jim
UK	UTU	Reid	Jacquie
UK	UTU	Hall-Callaghan	Avail
Speakers			
Spain	EU-OSHA	Trogenza	Tim
Denmark	EFEE	Abildstrøm	Nanna
UK	EFEE	Hambrook	Jenny
Romania	Gheorghe Asachi Technical University	Baciu	Constantin
Germany	Universität Bremen	Tiesler	Gerhart
Advisory Working Group			
Sweden	Läerarförbundet	Eklund	Anders
Germany	GEW	Jenter	Anne
Poland	Solidarnosc	Konczyk	Monika
Interpreters			
Belgium		Herzet	Dominique
Belgium		Cauchie-De Keyser	Charlotte
Staff			
Belgium	ETUCE	Rømer	Martin
Belgium	ETUCE	Verschueren	Danielle
Belgium	ETUCE	Flocken	Susan
Belgium	ETUCE	Hansen	Agnete

Annexe 4: Acronymes

AELE	Association européenne de libre-échange
CES	Confédération européenne des syndicats
CSEE	Comité Syndical Européen de l'éducation
ESTUS	Education and Science Trade Union of Slovenia (Syndicat slovène de l'éducation)
EEMU	Estonian Educational Personnel Union (Syndicat des personnels enseignants d'Estonie)
EU-OSHA	Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail
FEEE	Fédération européenne des employeurs de l'éducation
GEW	Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (Syndicat de l'enseignement et des Sciences - Allemagne)
H & S	Health and Safety / Santé et Sécurité
LFS	Eurostat Labour Force Survey
LGDK	Local Government Denmark (Association des gouvernements locaux du Danemark)
MUT	Malta Union of Teachers (Syndicats des enseignants de Malte)
OLME	Fédération grecque des enseignants du secondaire
SEB	Syndicat des Enseignants Bulgares
TU	Teacher Union / Syndicat des Enseignants
UE	Union Européenne
WRS	Work-related stress/ Le stress lié au travail



**European Trade Union Committee for Education
Comité syndical européen de l'éducation**

Bd du Roi Albert II, 5 – 9th Floor
B-1210 Bruxelles, Belgique

T + 32 2 224 06 91/2

F + 32 2 224 06 94

secretariat@csee-etu.org

www.csee-etu.org